



HOSPITALISATION A DOMICILE

#PROGRÈS DES TECHNIQUES #NOUVELLES ORGANISATIONS

Depuis 10 ans, les pouvoirs publics encouragent de manière volontariste la généralisation de l'offre d'HAD sur le territoire et sa mise en œuvre sur le terrain.

En effet, il est possible de concilier qualité des soins hospitaliers et confort de la maison : sous certaines conditions liées à l'état de santé du patient, elle est même bénéfique à ce dernier, notamment pour pallier la perte de repères en cas de séjour en établissement.



concilier qualité
des soins hospitaliers
et confort de la maison

+100%

d'activité pour l'HAD
d'ici 2018

DES BÉNÉFICES INDÉNIABLES

Au plus exigeant des soins au domicile, l'HAD met en œuvre des soins complexes, techniques, intensifs.

Pour les patients, elle permet :

- ▶ de répondre à la demande croissante de la population d'être soignée au domicile
- ▶ d'éviter le déplacement des patients – d'autant plus pour des populations spécifiques comme les personnes âgées, les enfants... – et de maintenir les actes de leur vie quotidienne
- ▶ de réduire les durées moyennes des séjours en établissement voire d'éviter ces derniers
- ▶ de favoriser un projet de soins individualisé, multidimensionnel et interdisciplinaire intégrant la composante psychosociale – notamment par l'importance du temps passé auprès du malade et de son entourage – et le temps de concertation pluridisciplinaire nécessaire, sans oublier l'accompagnement des soignants au niveau de la formation, de l'adaptation des modalités de prise en charge propres au patient, du soutien psychologique des équipes...

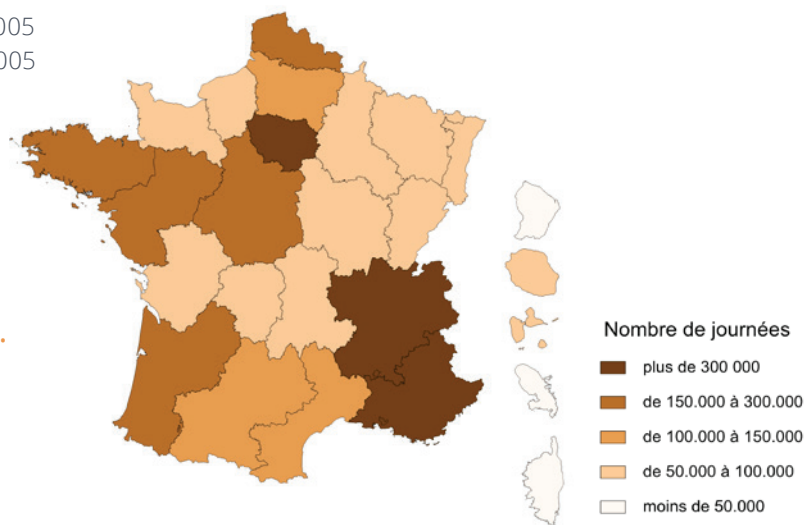
UNE AMBITION FORTE DE DÉVELOPPEMENT

D'ici 2018, l'activité d'HAD devra avoir doublé, restructuré son offre, accru sa polyvalence tout en développant des prises en charge spécialisées. Mais aussi, avoir intensifié ses interventions au bénéfice des personnes âgées et handicapées en établissement médico-social et social.

En quelques années, **les efforts conjugués de tous les acteurs concernés ont permis son expansion :**

- ▶ **311 établissements** contre 123 en 2005 soit +153 %
- ▶ **105 000 patients** soit +200 % depuis 2005
- ▶ **4,3 millions de journées** soit +190 % depuis 2005
- ▶ un coût global de **859 M€** soit +200 % depuis 2005

Pour autant, il reste encore du chemin à parcourir : en 2014, la moyenne était de 18,5 patients en HAD par jour pour 100 000 habitants. Un constat pour expliquer ce retard : l'HAD s'inscrit dans un secteur au positionnement et aux possibilités mal connus des prescripteurs eux-mêmes.



DES LEVIERS CONCRETS

Le ministère chargé de la santé travaille à l'élaboration de référentiels d'activité spécifiques à l'HAD et réfléchit à une réforme de sa tarification.

Dans cette attente et malgré un contexte économique contraint, **les moyens financiers dédiés à cette activité sont préservés par les pouvoirs publics :**

- ▶ **un tarif moyen journalier de 201€ et une revalorisation de +0,4% des tarifs d'HAD en 2015**
- ▶ **une revalorisation des tarifs de chimiothérapie anticancéreuse** dans le cadre des campagnes tarifaires 2014 et 2015.

DES ENJEUX POUR DEMAIN

- ▶ **Le développement de la chimiothérapie en HAD, encouragée par la HAS :** actuellement cette activité d'HAD – qui représente moins de 0,7% des chimiothérapies en hospitalisation conventionnelle – est très inégalement répartie sur le territoire national.
- ▶ **L'annonce par le président de la république d'un plan soins palliatifs centré sur le domicile et les EHPAD :** elle survient dans un contexte où 70% des patients souhaitent finir leur vie à domicile et 40% d'entre eux nécessiteront une prise en charge palliative.
- ▶ **Le doublement de l'HAD d'ici 2018 constitue une réelle opportunité pour les soins palliatifs,** qui représentaient ¼ de cette activité en 2013. Par ailleurs, l'extension du champ d'intervention de l'HAD doit permettre aux personnes vieillissantes de bénéficier d'un **parcours de soins sans rupture d'accompagnement.**

VOUS AUSSI, VOUS POUVEZ CONTRIBUER CONCRÈTEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE L'HAD EN RELEVANT LE DÉFI DU VIRAGE AMBULATOIRE !

PLUS D'INFORMATION

www.sante.gouv.fr/had

QUI CONTACTER ?

- ▶ sur la politique nationale de déploiement : la DGOS | dgos-r4@sante.gouv.fr
- ▶ sur la politique de votre région : **votre référent ARS**

